

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-001349-246

DATE : le 13 février 2025

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE MARIE-ANNE PAQUETTE, juge en chef

GUILLAUME GROLEAU
Demandeur
c.
VILLE DE MONTRÉAL
Défenderesse

ORDONNANCE DE DÉSIGNATION
(Article 572 du *Code de procédure civile*)

- [1] **CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation d'exercer une action collective;
- [2] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un juge pour assurer la gestion particulière de l'instance, entendre toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et en disposer;
- [3] **CONSIDÉRANT** l'article 572 du *Code de procédure civile*;

POUR CES MOTIFS :

- [4] **JE DÉSIGNE** l'honorable Catherine Piché pour toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective, pour disposer de celle-ci et, le cas échéant, assurer la gestion particulière de l'action collective, et ce, jusqu'à ce que la déclaration commune de dossier complet soit produite;

SANS FRAIS DE JUSTICE.